



Compte Rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2023 à 19h

Ordre du jour :

A. Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2023.....	1
Affaire n°1 : convention de fourrière animale.....	2
C. Comptes rendus des diverses réunions	2
D. Points divers :	3

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Verdélais, s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée sécurisée aux conseillers municipaux le 31 août 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 31 août 2023.

Présents :

Mme Corinne RIBAUVILLE, Maire, M. Olivier CHARRON, Mme Sylvie SOUBAIGNE, Didier DESAGES, Adjoint, Mme Josette GESTAS, M. Daniel MARTIN, M. William POUTAYS, M. VINET Emmanuel, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés : M. Maxime MANENT, Mme Nathalie LOPES, Mme Muriel ERNEST, Mme Anne-Marie DUTOIT, Mme Mélanie AUCOIN VACHERIE, M. Joël BIAUT.

Procurations : Mme Anne Marie Dutoit à Mme RIBAUVILLE Corinne, M. MANENT Maxime à M. CHARRON Olivier.

Secrétaire de Séance : Olivier Charron

Madame le Maire s'assure du quorum et ouvre la séance.

A. Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

B .Délibérations :

Affaire n°1 : convention de fourrière animale

Madame le Maire expose :

La Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest dont le siège social est à Mérignac 361 avenue de l'Argonne, s'est organisée pour procéder à la capture des animaux. Elle assure pour le compte des mairies :

- la prise en charge des animaux errants conduits à la fourrière
- la prise en charge des animaux ayant mordu ou griffé, de maître inconnu ou défaillant
- les animaux abandonnés
- la prise en charge et l'enlèvement sur la commune en un lieu précis des animaux trouvés

Pour bénéficier de tous ces services en 2024, la commune doit passer une convention avec la SPA, qui fixe notamment la participation de la commune à 0.65 euros par habitant par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de signer la convention avec la SPA, pour les services ci-dessus énumérés, avec une participation de 0.65 euros par habitant et par an, pour l'année 2024.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C. Comptes rendus des diverses réunions

- **Réunion commission eau et assainissement à la Communauté de communes**

Présent Olivier CHARRON

La loi Notre impose une prise de compétence eau et assainissement par la communauté de communes en 2025.

Plusieurs modes de gestion sont possibles. Pour les syndicats qui sont installés sur trois CDC différentes, ils pourront continuer s'ils le souhaitent leur gestion actuelle.

La CDC pourra également déléguer la gestion d'une partie de territoire à un tier. Enfin, la CDC pourra également assurer la gestion intégrale de ces services

Afin d'avancer sur ce dossier, M. le Président Jérôme Guillem propose qu'une étude soit réalisée afin de connaître le patrimoine ainsi que les différents gestionnaires ou délégataires sur le territoire de la CDC. Le montage financier pourrait être articulé ainsi : la CDC prendrait en charge 50 % du montant de l'étude et les syndicats des eaux l'autre moitié au prorata du nombre d'habitants qu'ils desservent. Certains syndicats ont déjà réalisé ces études comme le souligne Messieurs Labayle et Billion. Les syndicats qui possèdent déjà une étude sont invités à la transmettre aux services de la CDC afin de voir si elles satisfont aux exigences actuelles.

En même temps, les services administratifs et techniques prépareront un cahier des charges pour la consultation d'entreprise afin de réaliser cette étude à l'échelle de la communauté de communes.

- **Réunion Syndicat Mixte du Dropt Aval**

Présente : Corinne RIBAUVILLE

Une réunion à l'attention des riverains du Galouchey sur les communes de Verdélais et Sainte-Croix-du-Mont s'est tenue salle Toulouse-Lautrec, en présence de nombreux participants et de Mme le Maire.

Elle était animée par M. Bonneau, Vice-Président du syndicat, Mme Lainé et M. Bousquet, techniciens rivière.

Le Syndicat ayant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a obtenu les autorisations administratives et des fonds publics pour engager des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve (ensemble des espèces boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau) des cours d'eau des bassins versants des affluents de la Garonne, dont le Galouchey. Le syndicat réalise des travaux similaires depuis 2007 sur le bassin versant du Dropt.

Prévus sur une période de 10 ans, les travaux concernent, pour cette première année, le Galouchey sur les communes de Verdélais et Sainte-Croix-du-Mont.

Le maître d'oeuvre est EPIDROPT qui assure l'assistance technique et la prestation sera confiée à l'entreprise TECHNI-BOIS.

Les travaux de nettoyage et d'égavage d'une durée d'un mois devraient démarrer début octobre.

Leur coût est estimé à 14 100 € HT (16 920 € TTC) réparti entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (30%), le département (30%), la région (20%) et le syndicat (20%).

La commune est propriétaire de 5 parcelles concernées par ces travaux.

D. Points divers :

- Devis SDEEG Contrôle défense incendie.

William Poutays prendra contact auprès du Sdeeg afin d'obtenir des précisions sur le devis adressé.

- Courrier émanant de Century 21 relatif au hameau de Bertric.

Le déplacement des poubelles n'est pas possible car il rendrait les manœuvres du véhicule de collecte des ordures ménagères impossibles.

En revanche, la réserve incendie sera vérifiée et sécurisée.

- Les Vœux du Maire auront lieu le vendredi 5 janvier à 18h30 à la salle Toulouse Lautrec.

- Le Repas des aînés se tiendra le dimanche 21 janvier 2024.

Sylvie Soubaigné se charge de prendre contact auprès du traiteur.

- Fête locale : organisée par Festiverdelais en association avec les deux commerces de la place des allées.

La Fête foraine se tiendra au jardin public.

Le bal aura lieu le samedi soir. 2 concerts seront organisés le dimanche.

- Terre de jeux et forum des associations : le 9 septembre à Pian sur Garonne, un vin d'honneur sera servi à 12 h, les élus sont conviés.

- Le 16 septembre 2023- Un Concert à la basilique au bénéfice de l'orgue et de la basilique.

Un pot sera offert par la municipalité.

- Un Vide greniers sera organisé le 24 septembre par l'association Festiverdelais.
- Le 7 octobre 2023, la commune de Verdélais aura l'honneur d'accueillir le Rassemblement de l'Amicale des parachutistes du Sud-Ouest à l'occasion de la Saint Michel- Patron des parachutistes.

9H30 : accueil suivi d'une messe en la basilique à 10h et d'un vin d'honneur à 11h30. Il conviendra de prévoir une sonorisation.

Un déjeuner aura lieu au restaurant le Nord-Sud à 13h et sera suivi à 15h d'une visite du musée d'art sacré.

- 15 octobre à Verdélais- Clôture de la Saison de Cyclotourisme.

Différentes manifestations seront organisées. Plusieurs parcours cyclistes et pédestre seront proposés. Des barrières seront fournies par la commune pour déposer les vélos.

Accueil : 7h30

Repas sur réservation.

Didier Desages est membre de l'organisation.

- 22 octobre : Octobre Rose

Mme Gestas est en charge de l'organisation de cette manifestation en partenariat avec le domaine de Malagar, et l'association Lucozart.

Course pédestre à Verdélais et Saint Maixant, les participants passeront par les allées. Une tombola devrait être organisée.

- Fuite toiture à la Maison du Luc

Olivier Charron se charge de contacter un artisan charpentier.

- Occupation sauvage de terrain

Un courrier de mise en demeure sera adressé au propriétaire pour l'occupation sauvage constatée sur un terrain situé sur la commune.

- Suite au mail adressé par le Président de l'ESVSMS à la Mairie au sujet de l'assemblée générale, les élus souhaitent avoir un échange avec les membres du bureau de l'association.

Une entrevue sera proposée le 23 sept à 11h30 à la mairie.

- Déplacement de l'agence postale communale à la mairie, les élus sont favorables à cette proposition.

Par conséquent une étude de faisabilité par les services de la poste sera effectuée.

- Domaine de St Roch

Sécurité en sortie du lotissement : une mise en situation d'un plateau ralentisseur aura lieu le lundi 11 septembre à l'aide de piquetages et de cordeaux avant travaux.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 23h20.

Mme RIBAUVILLE Corinne, Maire.	M. MANENT Maxime
M. CHARRON Olivier, 1^{er} adjoint.	M. MARTIN Daniel
Mme SOUBAIGNE Sylvie, 2^e adjointe.	M. POUTAYS William.
M. DESAGES Didier 3^e adjoint.	Mme SINSOU Virginie.
Mme AUCOIN-VACHERIE Mélanie.	M. VINET Emmanuel.
M. BIAUT Joël.	
Mme DUTOIT Anne-Marie.	
Mme ERNEST Muriel. Absente	
Mme GESTAS Josette.	
Mme LOPES Nathalie. Absente	